



MOINS
ELLE SORT
MOINS ELLE
COÛTE CHER

Tarifification incitative

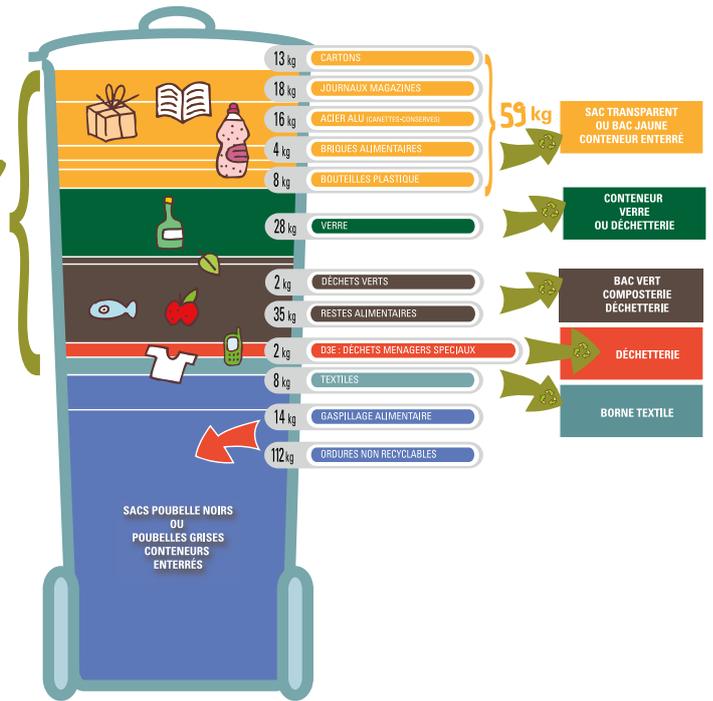
A la suite d'une étude dite de caractérisation des ordures ménagères résiduelles, il apparaît que plus de la moitié de notre poubelle peut encore être triée.

Le schéma ci-contre illustre les résultats de l'étude.

Une réflexion a donc été menée pour essayer de trouver les meilleurs leviers...

55%

de nos déchets pourraient avoir une seconde vie... Soit 5 200 tonnes sur le Bassin de Pompey



Trier plus,
jeter moins

c'est tout bénéf'

- JE CONSOMME MIEUX - MOINS D'EMBALLAGES
- JE POSE UN STOP PUB
- JE DONNE, JE VENDS, JE RÉPARE - MERCI !
- JE TRIE BIEN À LA MAISON
- JE PENSE À LA DÉCHETTERIE - DSE - AMPOULES HUILES - VÉLOS DÉCHETS SPÉCIFIQUES
- J'UTILISE DES POINTS TRI PRÈS DE CHEZ MOI - TEXTILES VERRE
- ET À LA FIN, JE NE JETTE PRESQUE PLUS RIEN ! - La Tri'Pôle Super chouette !

... La TEOMi c'est parti !

Vous venez d'être équipés par la Communauté de Communes d'un nouveau bac pucé pour les ordures ménagères qui **ne peuvent pas être recyclées**. Ce bac est personnel (muni d'un numéro à l'arrière du bac que nous vous conseillons de relever). Pour vous aider à le reconnaître plus facilement, vous pouvez y coller l'autocollant distribué avec la Lettre du tri (disponible également en Mairie et à la Communauté de Communes). Dès à présent adoptez les bons gestes qui vous permettront de réduire la production d'ordures ménagères car chaque passage est enregistré. Cette information permettra d'évaluer la production annuelle d'ordures ménagères de chaque ménage et qui servira à calculer la part variable de la TEOMi :

- **En triant** tous les déchets recyclables ou composables. Sur le Bassin de Pompey plus de la moitié des déchets contenus dans les poubelles grises à couvercle bleu peuvent encore être triés.
- **En sortant** votre bac uniquement lorsqu'il est plein.

Des objectifs chiffrés sur 5 ans sur le Bassin de Pompey

-30%
d'ordures ménagères résiduelles (bac gris / couvercle bleu)

+40%
de déchets ménagers orientés vers le recyclage





Dès le 1^{er} avril, Le sac de tri grossit !

« Tu sais si ça va
dans le sac de tri ? »

Cette question combien de fois l'avons-nous prononcée ou entendue ! Aujourd'hui tout est simplifié, dès le 1^{er} avril nous pourrions trier tous les emballages plastiques. La collecte des recyclables secs est ramassée toute les semaines et ça ne changera pas !

Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les
bouteilles



Tous
les flacons
et bidons



Toutes les
barquettes



Tous
les pots et
les boîtes



Tous les
sacs et
sachets



Tous
les films



Pas besoin de les laver,
il suffit qu'ils soient
bien vidés.

Et je continue à trier...

Que doit-on déposer dans la poubelle verte ?

Tous les déchets biodégradables peuvent être compostés comme :

Les déchets de maison :

- mouchoirs en papier,
- essuie-tout,
- papier journal,
- sciures de bois...

Les déchets de cuisine :

- épluchures de fruits et de légumes,
- coquilles d'œufs,
- marcs de café et de thé,
- croutes de fromage,
- etc... (en dehors de tout aliment cuit).

Les déchets de jardin :

- tontes de gazon,
- feuilles mortes ou fanées,
- paille,
- etc...

Ne pas mettre de plastique, métaux, graisse, huile, excréments d'animaux, verre, etc...



Les bouteilles et bocaux en verre



Les bouteilles et les bocaux en verre se recyclent. Ils doivent être déposés dans un point tri verre **vidés de tous restes**.
Attention : ne pas mettre les bouchons, la vaisselle, les miroirs, les vitres, les ampoules et néons.

Réunion publique d'information
le jeudi 10 mars à 19h30,
salle multi-activités